

# Rentrée 2020 – Informations et consignes

## A lire très attentivement et à conserver

Madame, Monsieur,

*Veillez, je vous prie, trouver ci-après des informations et consignes relatives à la prochaine rentrée. Vous voudrez bien en prendre soigneusement connaissance. Pour toute précision complémentaire, il y aura lieu de joindre le Secrétariat de Direction du Collège.*

## 1. Horaires de rentrée

La rentrée des élèves aura lieu selon le planning ci-dessous.

Classes	Jour	Heure
Sixième IME	Mardi 1er septembre	09h15 - 16h30
Cinquième	Mercredi 2 septembre	09h25 - 11h25
Quatrième		09h50 - 11h50
Troisième		10h15 - 12h15
UPE2A	Jeudi 3 septembre	09h30-12h30

## 2. Accueil des élèves

- Les élèves de 6<sup>ème</sup> et leurs parents seront accueillis dans la cour du Collège, où il sera procédé à l'appel des élèves par classe d'affectation.

### **Un seul parent par élève sera admis, avec port du masque et désinfection des mains obligatoires.**

- Au cours de cette journée, les élèves de 6<sup>ème</sup> rencontreront leurs professeurs. Pour les élèves de 6<sup>ème</sup> les cours reprendront le **jeudi 3 septembre**, conformément à l'emploi du temps.
- Les élèves des niveaux 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> prendront connaissance de leur classe d'affectation dans le hall du Collège. Les élèves seront accueillis par les professeurs principaux qui leur communiqueront divers documents et informations relatifs au travail et à la vie scolaire. Pour les élèves de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, les cours reprendront le **jeudi 3 septembre**, conformément à l'emploi du temps.

➤ **Très important** – Je tiens à vous signaler que, sauf erreur d'option manifeste,  
➤ **aucun changement de classe n'est possible à la rentrée.**

## 3. Accueil demi-pension

La **demi-pension** fonctionnera le **mardi 1<sup>er</sup> septembre** (*seulement pour les élèves de 6<sup>ème</sup> et de l'IME*). Un fonctionnement normal pour toutes les classes à partir du **jeudi 3 septembre**.

## 4. Assurance scolaire

Il vous est vivement conseillé de contracter une assurance scolaire pour votre enfant. Elle le protégera en cas d'accident (notamment pendant le trajet) et elle est obligatoire pour toutes les activités se déroulant à l'extérieur de l'établissement (sortie, voyage).

## 5. Manuels scolaires

Tous les élèves, de la Sixième à la Troisième, bénéficient d'un prêt gratuit de manuels scolaires, qui seront distribués lors des premiers jours de la rentrée.

## **6. Permanence administrative**

Une permanence administrative sera assurée au Secrétariat du Collège aux dates et heures suivantes :

- Du 06 au 10 juillet : de 09h00 à 12h30 - Du 24 au 28 août : de 09h00 à 12h30
---

## **7. A l'attention des parents d'élèves de Sixième**

Une réunion d'information des parents des élèves des classes de **Sixième** est prévue le :

**Judi 10 septembre 2020 à 18 heures**

A cette occasion, seront présentés le fonctionnement de l'établissement et l'organisation de la classe de Sixième. Je vous engage à faire tout votre possible pour y assister.

## **8. Règlement intérieur**

L'inscription d'un élève au Collège Charles Rivière vaut automatiquement **adhésion à l'ensemble des clauses** du Règlement intérieur. Ce dernier est reprographié dans le carnet de liaison qui sera remis à votre enfant le jour de la rentrée. Il vous sera demandé d'en prendre connaissance avec votre enfant et d'y apposer votre signature.

## **9. Casiers**

Les élèves demi-pensionnaires pourront disposer d'un casier. Chaque élève sera responsable de sa fermeture par l'achat d'un cadenas. L'attribution du casier sera réalisée en début d'année par Mme Courtoy, CPE.

Par ailleurs, les élèves externes pourront bénéficier d'un casier en consigne (*à la journée*) lorsqu'ils déjeunent, exceptionnellement, à la restauration scolaire et selon les casiers disponibles.

## **10. Associations de Parents d'élèves**

Au Collège Charles Rivière, on trouve une association de parents d'élèves la F.C.P.E.

Voici les coordonnées des responsables de l'année scolaire 2019-2020 :

Associations	Responsables	Coordonnées
<b>FCPE</b>	M. LITIME	06 51 95 57 72 litime45@gmail.com

Les représentants des parents d'élèves peuvent vous fournir d'utiles renseignements sur la vie du Collège. Aussi, n'hésitez pas à les contacter en cas de besoin.

## **11. Aides sociales**

Les familles qui rencontrent des difficultés financières peuvent solliciter deux dispositifs d'aide:

### a- La bourse de collège

La procédure et les dates vous seront communiquées à la rentrée.

### b- Les fonds sociaux:

Les familles peuvent demander la prise en charge partielle (ou, pour certains, totale) des frais occasionnés par la scolarité de leur enfant (frais de demi-pension, fournitures, manuels scolaires non fournis par le Collège). Il leur suffit, pour cela, de remplir un dossier de demande d'aide sociale dans le cadre du Fonds Social Collégien et du Fonds d'aide à la Restauration.

(Consulter également la feuille jointe "Renseignements Gestion" pour ces deux types d'aide)

**Bonne rentrée à tous  
La Direction**